



Un tremplin vers la réussite

Préparation aux concours de médecine, pharmacie et kinésithérapie

Etablissement privé d'enseignement supérieur

Nouveau : retrouvez **l'Espace étudiant** sur www.progressco.fr:
Emploi du temps, exercices, documents pour les révisions et planning de travail sont en libre accès pour les étudiants inscrits à Progres'sco.

FICHE D'INSCRIPTION CONCOURS DE MASSEUR- KINESITHERAPEUTE

Exemplaire
administration

PHOTO

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse de l'étudiant :

Tél : Adresse E-mail:

Adresse des parents :

Tél. Domicile : Portable :

Baccalauréat présenté : Spécialité :

Dernier lycée fréquenté : Ville :

Notes du dernier trimestre : Biologie : - Physique : - Chimie :

Etablissement d'affectation :

Montant total des frais de scolarité pour l'année : 3400 €

- Règlement comptant : 340 € (à joindre au dossier) + 3060 €, soit un total de 3400 €.
- Règlement échelonné : 340 € (à joindre au dossier) + 5x612 €, soit un total de 3400 €.

* L'acompte est non restitué en cas d'abandon de l'élève (voir condition de remboursement)

Déclarant avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription figurant à la page 2 de ce document.

Etabli le : / / à

Signature : (parent ou tuteur si mineur) précédée de la mention « bon pour accord »

FICHE A COMPLETER ET A RETOURNER
ACCOMPAGNEE DES PIECES DEMANDEES A :

PROGRES'SCO
48 rue Brémontier
87000 LIMOGES

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Dossier N° :
Enregistré le : / /
 Complet incomplet motif :
Commentaires :

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription à Progrès'Sco se fait par courrier, sur le site Internet "www.progressco.fr" ou sur place. Un accusé de réception sera adressé après étude du dossier.

Documents à fournir :

- Formulaire d'inscription dûment complété et signé
- 2 photos d'identité (en faisant figurer votre nom au dos).
- Attestation d'assurance « Responsabilité Civile ».
- 5 timbres au tarif rapide en vigueur.
- Photocopie des notes du baccalauréat.
- Un chèque de 10% du montant des droits de l'inscription.

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Pré-inscription et Inscription

La pré-inscription permet de réserver sa place de façon précoce dans l'année. Elle est destinée aux élèves en attente des résultats du baccalauréat et/ou la réussite à un concours paramédical ou social identique à celui de la section choisie. Dès la réussite du Bac, elle se transforme automatiquement en inscription définitive, la seule formalité administrative étant alors de nous fournir le relevé de notes

Résiliation

Toute demande de résiliation devra être dûment justifiée et formulée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention de Monsieur le Directeur. Les seuls motifs acceptés sont :

- **l'échec au baccalauréat** (notification avant le 20 juillet de l'année en cours). Dans ce cas, le remboursement est intégral.

Le nombre de places étant limité, l'inscription est définitive et irrévocable pour toute la durée de l'année universitaire et les droits afférents ne sont pas remboursables en cas d'abandon de l'élève, sauf dans le cas particulier cité précédemment.

Modalités de règlement

-**Règlement au comptant** : Exigé le jour de l'inscription.

-**Règlement échelonné** : **Tous les chèques** doivent être joints au dossier au plus tard le 4 septembre 2010, Le règlement échelonné est **sans frais supplémentaires**



Préparation aux concours de médecine, pharmacie et kinésithérapie

Etablissement privé d'enseignement supérieur

Nouveau : retrouvez [l'Espace étudiant](#) sur www.progressco.fr.
Emploi du temps, exercices, documents pour les révisions et planning de travail sont en libre accès pour les étudiants inscrits à Progres'sco.

FICHE D'INSCRIPTION CONCOURS DE MASSEUR- KINESITERAPEUTE

*Exemplaire
Etudiant*

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse de l'étudiant :

Tél : Adresse E-mail:

Adresse des parents :

Tél. Domicile : Portable :

Baccalauréat présenté : Spécialité :

Dernier lycée fréquenté : Ville :

Notes du dernier trimestre : Biologie : - Physique : - Chimie :

Etablissement d'affectation :

Montant total des frais de scolarité pour l'année : 3400 €

- Règlement comptant : 340 € (à joindre au dossier) + 3060 €, soit un total de **3400 €**.
- Règlement échelonné : 340 € (à joindre au dossier) + 5x612 €, soit un total de **3400 €**.

* L'acompte est non restitué en cas d'abandon de l'élève (voir condition de remboursement)

Déclarant avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription figurant à la page 2 de ce document.

Etabli le :/...../..... à

Signature : (parent ou tuteur si mineur) précédée de la mention « bon pour accord »

FICHE A COMPLETER ET A CONSERVER PAR
L'ETUDIANT

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription à Progrès'Sco se fait par courrier, sur le site Internet "www.progressco.fr" ou sur place. Un accusé de réception sera adressé après étude du dossier.

Documents à fournir :

- Formulaire d'inscription dûment complété et signé
- 2 photos d'identité (en faisant figurer votre nom au dos).
- Attestation d'assurance « Responsabilité Civile ».
- 5 timbres au tarif rapide en vigueur.
- Photocopie des notes du baccalauréat.
- Un chèque de 10% du montant des droits de l'inscription.

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Pré-inscription et Inscription

La pré-inscription permet de réserver sa place de façon précoce dans l'année. Elle est destinée aux élèves en attente des résultats du baccalauréat et/ou la réussite à un concours paramédical ou social identique à celui de la section choisie. Dès la réussite du Bac, elle se transforme automatiquement en inscription définitive, la seule formalité administrative étant alors de nous fournir le relevé de notes

Résiliation

Toute demande de résiliation devra être dûment justifiée et formulée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'attention de Monsieur le Directeur. Les seuls motifs acceptés sont :

- **l'échec au baccalauréat** (notification avant le 20 juillet de l'année en cours). Dans ce cas, le remboursement est intégral.

Le nombre de places étant limité, l'inscription est définitive et irrévocable pour toute la durée de l'année universitaire et les droits afférents ne sont pas remboursables en cas d'abandon de l'élève, sauf dans le cas particulier cité précédemment.

Modalités de règlement

-**Règlement au comptant** : Exigé le jour de l'inscription.

-**Règlement échelonné** : **Tous les chèques** doivent être joints au dossier au plus tard le 5 septembre 2010, Le règlement échelonné est **sans frais supplémentaires**